

# Titre: Développement Durable de Sorbonne Université

« Pour une université écologiquement et socialement responsable »

# PLAN D'ACTION

- Définition des actions (3-5 /défi)
- Objectifs
- Indicateurs : BEGES et consommation de ressource (énergies, eau, déchets etc.)
- Déclinaison
  - Etat des lieux
  - Plan d'action pluriannuel sur 5 ans (A immédiat ou déjà fait; B à faire dans l'année; C à faire pendant le plan quinquennal)
- Besoins

# DEFI 1: CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE

# 1.1 Déchets: réduction des déchets à la source et collecte de tri

1.1.1 Augmenter ou préserver la pondération DD dans les notations lors de l'analyse des offres des marchés (A)

1.1.2 Diminuer drastiquement les emballages lors des livraisons de produits (B)

1.1.3 Etudier et aménager les possibles points d'eau potable sur les campus pour une meilleure accessibilité. (B)

1.1.4 Systématiser le tri des déchets dans l'ensemble des sites, améliorer l'information et la signalétique du tri et favoriser la revalorisation des matières recyclables et compostables. Contrôler l'effectivité du tri effectué par les différents prestataires de service. (B)

1.1.5. Réaliser un bilan périodique de la production des déchets dans l'objectif de les réduire. (A)

## 1.2 Politique continue d'achats durables continue (éco-socio-responsable)

1.2.1 Favoriser les partenariats avec les entreprises éco et socio-responsables: critères environnementaux, d'éthique sociale, de localisation en se basant dès que possible sur des normes ou certifications reconnues (B)

1.2.2 Dans le cadre du partenariat avec le CROUS (accord cadre), agir pour une amélioration de la démarche d'achats écoresponsables dans l'ensemble de ses composantes . Dans le cadre de la distribution alimentaire sur les campus SU : proposer des produits respectueux de l'environnement et permettant de s'intégrer dans une alimentation saine. (B)

1.2.3. Favoriser l'achat d'objets d'occasion et/matières recyclés. Favoriser quand cela est possible l'achat d'objets en matériaux « recyclables » (B)

# 1.3 Utilisation raisonnée du rapport support papier/numérique

1.3.1 Utiliser de façon privilégiée du papier recyclé (B)

1.3.3. Privilégier les impressions : recto-verso par défaut, minimisation de l'utilisation de la couleur. (B)

## 1.4 Durée de vie du matériel (maintenance recyclage)

1.4.1. Intégrer les critères de « réparabilité » et de « maintenabilité » dans l'achat d'objets. (B)

1.4.2. Soutenir des initiatives ou des partenariats pour organiser des ateliers de réparations d'objets (objets mécaniques, électroniques, etc.) par exemple avec le Fablab et des ressourceries (livres, outils...) (B)

1.4.3. Favoriser, dans le cadre des procédures réglementaires, la redistribution de matériel obsolète réutilisable en alternative à leur élimination pour les usagers des campus. (B)

# DEFI 2: SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE



## 2.1 Intégrer l'enseignement relatif au DD et aux enjeux environnementaux dans tous les cursus (1).

2.1.1 Recenser les formations et modules d'enseignement durable et portant sur l'environnement (B)

2.1.2 Intégrer la protection de l'environnement et les enjeux de la transition écologique-de manière accessible à chaque cursus. Créer des modules communs d'introduction aux enjeux de la protection de l'environnement et de la transition écologique. (B)

2.1.3 Faciliter l'accès à l'actuelle mineure environnement à tous les étudiants et étudiantes (B)

2.1.4 Créer des modules spécifiques à certains cursus lorsque cela est pertinent. (C)

## 2.1 Intégrer l'enseignement relatif au DD et aux enjeux environnementaux dans tous les cursus (2).

2.1.5 Encourager la création de cursus en master centré sur la transition écologique (B)

2.1.6 Demander la prise en compte des enjeux socio-environnementaux dans les travaux et rapports remis par les étudiants quand cela est pertinent. (B)

2.1.7 Communiquer sur l'existence de toutes formations qui inclut les enjeux environnementaux (site de l'université, intranet etc...) auprès des étudiants et futurs étudiants avec des mises à jour régulières et y compris dans les services de documentation (B)

## 2.2 Recensement des colloques et conférences sur les enjeux environnementaux et le DD organisés ou soutenus par l'université

2.2.1 Bien communiquer sur ces évènements (site de l'université, intranet, mailing list etc..) auprès des étudiants et étudiantes et du personnel (B)

2.2.2 Valoriser ces évènements : enregistrement pour les rendre accessibles à tous et à toutes; publications électroniques et physiques...  
(B)

## 2.3 Intégrer et faciliter la recherche sur DD à l'université

2.3.1 Encourager les recherches qui portent sur les problématiques environnementales. (B)

2.3.2 Inciter à intégrer la dimension environnementale dans les objets de recherche de l'université (C)

## 2.4 Encourager l'engagement étudiant dans les actions écologiquement et socialement responsables

2.4.1 Mobiliser les étudiants sur la question en lançant des appels à projets ou des concours dans le cadre du DD (B)

2.4.2 Inciter les commissions CVEC et FSDIE à encourager les actions écologiquement et socialement responsables. (B)

2.4.3 Proposer qu'un chapitre portant sur les enjeux socio-écologique enrichisse la charte associative (B)

## 2.5 Organisation et promotion d'événements pour les étudiants et le personnel en lien avec le développement durable et l'environnement

2.5.1 Promouvoir, soutenir (matériel, communication) l'organisation de conférences, expositions ou autres événements à caractère scientifique en lien avec les problématiques socio-environnementales organisés par des acteurs de l'université. (B)

2.5.2 Organisation de périodes de sensibilisation aux problématiques socio-environnementales. (B)

2.5.3 Sensibiliser la communauté par des ateliers ludiques (ex: potager collectif, etc.) et pédagogiques ( ex: tri, compostage etc.) (C)

# DEFI 3: GOUVERNANCE

# 3.1 Portage politique

3.1.1 Désignation d'un vice président pour porter la politique d'une université écologiquement et socialement responsable (A)

3.1.2 Portage politique du développement durable en lien avec la présidence de l'université, les décanats et les conseils adossé à une mise en œuvre par les structures opérationnelles universitaires et facultaires (A)

3.1.3 Création d'un groupe de suivi et de propositions au sein des instances de l'université piloté par le vice-président, chargé d'analyser les évolutions liées au déploiement du plan d'action, le bilan environnemental, les problèmes rencontrés et de faire des propositions d'évolution de ce plan. Une aide logistique nécessaire à son fonctionnement sera apportée. Un bilan annuel de la mise en œuvre du plan d'action sera rapporté aux instances universitaires. (B)



## 3.2. Charte

3.2.1 Rédiger une charte pour une université écologiquement et socialement responsable, définissant les grandes orientations qui guideront le plan d'action à mettre en œuvre. Cette charte doit être ambitieuse mais réaliste. La charte a pour but de changer les manières de voir et de mettre l'obligation de penser la durabilité dans toutes nos pratiques (A)

## 3.3 Plan d'action

3.3.1 Faire un plan pluriannuel d'actions incluant des actions concrètes à mettre en œuvre dès 2020 et un plan de moyen et long terme. (A)

3.3.2 Baser ce plan sur la stratégie nationale du développement durable (A)

## 3.4. Plan de communication

3.4.1 Communiquer sur les démarches déjà entreprises sur les campus en faveur d'une université écologiquement et socialement responsable. (B)

3.4.2 Communiquer largement les résultats du bilan énergétique et du BEGES réalisés périodiquement auprès des membres de SU (B)

3.4.3 Communiquer sur le plan d'action et son suivi du en faveur d'une université écologiquement et socialement responsable. Communiquer sur le site en ligne de SU pour informer les usagers et leur permettre de formuler des suggestions (B)

# DEFI 4 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIES PROPRES

# 4.1. Réalisation d'un bilan environnemental général

4.1.1 Réaliser périodiquement un bilan patrimonial de consommation de ressource (énergies, eau, déchets etc.) et plusieurs fois par an, dès que l'automatisation des outils de recueil le permettra (B)

4.1.2 Réaliser périodiquement un bilan des émissions de gaz à effet de serre (B)

## 4.2. Optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments

4.2.1. Intégrer de critères de performance énergétique dans le cahier des charges pour toutes les actions sur le bâtementaire (A)

4.2.2 Réaliser des travaux de réhabilitation et de rénovation des bâtiments et infrastructures pour qu'ils soient neutres en émissions de gaz à effet de serre.(C)

4.2.3 Réaliser toute nouvelle construction sur les campus en tendant à s'assurer de sa neutralité en émissions de gaz à effet de serre. (B)

4.2.4 Vérifier la faisabilité technique de pose de panneaux solaires sur les campus de l'établissement (C)

4.2.5 S'assurer de la qualité du réseau de gestion des fluides pour éviter la consommation abusive liées aux matériaux défectueux ou peu efficaces (B)

4.2.6 Favoriser la réutilisation d'eau impropre à la consommation dans d'autres réseaux. (B)

## 4.3. Pilotage général des consommations

- 4.3.1 Sensibiliser la communauté de l'université à l'utilisation durable des locaux et du matériel électrique (B)
- 4.3.2 Privilégier les appareils à basse consommation lors des renouvellement des équipements (B)
- 4.3.3 Consacrer tout ou partie des économies réalisées par l'entretien des bâtiments à des actions de diminution d'émissions de gaz à effet de serre (B)
- 4.3.4 Réduire les éclairages de nuit (hors plages horaires d'enseignement, de recherche et d'activité) (B)
- 4.3.5. Maximiser la part d'électricité issue de sources renouvelables garanties (B)
- 4.3.6 Optimiser la consommation d'eau en analysant les comportements par période, par locaux et types de consommation lorsque les installations le permettent (C)
- 4.3.7 Proposer un pilotage numérique écologique des consommations (C)

## 4.4 Réduction au maximum de l'impact écologique de l'utilisation du numérique

4.4.1 Acheter du matériel informatique le plus écologique possible (réparabilité, processus de fabrication, consommation électrique, recyclabilité) (C)

4.4.2 Réduire la consommation d'énergie: (A)

- Eteindre les appareils électroniques hors période d'utilisation, en s'aidant si possible de gestionnaires d'alimentation (A)
- Optimiser les boîtes e-mail en diffusant et en actualisant régulièrement les bonnes pratiques (B)
- Etc.

4.4.4 Utiliser des systèmes de stockage des données intelligents (B)

4.4.5 Promouvoir l'utilisation des logiciels à licence libre (B)



# DEFI 5: Transports et mobilités durables

- 5.1. Analyser l'ensemble des déplacements journaliers de la communauté universitaire pour proposer des actions diminuant de leur empreinte carbone (B)
- 5.2. Favoriser l'utilisation du train en alternative à l'avion lorsqu'elle est compatible avec l'activité (B)
- 5.3. Incitation à l'utilisation des transports en commun auprès des étudiants et des personnels ou du covoiturage (B)
- 5.4. Optimisation de la gestion des véhicules de service universitaires (C)
- 5.5. Installer de bornes de recharge pour les véhicules électriques et d'équipement facilitant la mobilité éco-responsable (parking à vélos, etc.) (C)
- 5.6. Communication, sensibilisation et incitation (indemnité vélo) sur les modes de transports peu polluants et alternatifs (B)
- 5.7. Favoriser le recours à la visioconférence en alternative à des réunions présentielles (B)

# DEFI 6: Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

6.1. Réaliser un état des lieux de la biodiversité sur les campus et leurs environnements directs (B)

6.2. Mettre en œuvre une éco-gestion raisonnée des espaces verts et une politique d'amélioration du cadre de vie (C)

6.3. Favoriser une végétalisation intelligente sur les campus:

- Végétalisation de nouveaux espaces : toits, murs, circulations, etc.
- Végétalisation qui favorise la biodiversité (C)

# DEFI 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

7.1. Faciliter et développer l'accès à des fontaines à eau potable (C)

7.2. Encourager la consommation d'une alimentation saine et responsable issue d'une production éthique nutritionnellement équilibrée en informant les consommateurs sur la composition (additifs, perturbateurs endocriniens, cancérigènes, toxiques, etc.) (B)

7.3. Transparence sur la composition et l'origine des aliments proposés dans les distributeurs (B)

7.4. Encourager l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement et de la santé (B)